

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 81****16 janvier 2002****SOMMAIRE**

Adagio Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	3865	Dexia Immo Lux, Sicav, Luxembourg . . . . .	3877
Allegro Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	3873	Dexia Leveraged Investment, Sicav, Luxembourg . . . . .	3877
Amana II S.A., Luxembourg . . . . .	3842	Dynamics Re S.A., Senningerberg . . . . .	3869
ASW, GmbH, Betzdorf . . . . .	3856	E.M.S., S.à r.l., European Medical Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3879
ASW, GmbH, Betzdorf . . . . .	3857	Eurothea S.A., Luxembourg . . . . .	3872
Belle Rose, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3857	F 2 International S.A., Luxembourg . . . . .	3879
Belle Rose, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3858	FCP Multi Management S.A., Luxembourg . . . . .	3880
BNP Ré S.A. - Société de Réassurance de la Banque Nationale de Paris, Luxembourg . . . . .	3848	Fem Trade S.A., Luxembourg . . . . .	3863
BNP Ré S.A. - Société de Réassurance de la Banque Nationale de Paris, Luxembourg . . . . .	3848	Ferrero International S.A., Senningerberg . . . . .	3879
Bros, S.à r.l., Pétange . . . . .	3859	Festival Properties S.A., Luxembourg . . . . .	3877
Café Europa, S.à r.l., Kayl . . . . .	3859	Festival Properties S.A., Luxembourg . . . . .	3878
Café Europa, S.à r.l., Kayl . . . . .	3860	FFTW Funds Selection, Sicav, Luxembourg . . . . .	3880
Cleome Index, Sicav, Luxembourg . . . . .	3861	FFTW Funds Selection, Sicav, Luxembourg . . . . .	3880
Club House Brasi, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3861	Fin 2000 S.A., Luxembourg . . . . .	3879
CORELYON S.A., Compagnie de Réassurance du Groupe Crédit Lyonnais, Luxembourg . . . . .	3864	Financière K2 Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3881
CORELYON S.A., Compagnie de Réassurance du Groupe Crédit Lyonnais, Luxembourg . . . . .	3864	Fonds de Pension - Députés au Parlement Européen, Sicav, Luxembourg . . . . .	3881
Colrail (Lux), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3863	Fonds de Pension - Députés au Parlement Européen, Sicav, Luxembourg . . . . .	3881
Colux2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3862	Fontenay S.A., Luxembourg . . . . .	3882
Colux3, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3862	Four Seasons Capital S.A.H., Luxembourg . . . . .	3886
Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Management S.A.H., Luxembourg . . . . .	3862	Garudamar S.A., Luxembourg . . . . .	3882
Dagaz S.A. . . . .	3866	Granimar Holding A.G., Luxembourg . . . . .	3883
DD Express, S.à r.l. . . . .	3864	Granimar Holding A.G., Luxembourg . . . . .	3886
Debswana Investments S.A., Luxembourg . . . . .	3869	GS Ré, Société de Réassurance du Groupe Gras Savoye S.A., Luxembourg . . . . .	3866
Debswana Investments S.A., Luxembourg . . . . .	3869	Hela Bettembourg S.A., Bettembourg . . . . .	3861
Def.Int. S.A., Luxembourg . . . . .	3866	Hela Bettembourg S.A., Bettembourg . . . . .	3861
Deltec Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3867	Hürlimpeck S.A., Luxembourg . . . . .	3887
Deltec Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3867	Hürlimpeck S.A., Luxembourg . . . . .	3887
Deltec Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3867	Hürlimpeck S.A., Luxembourg . . . . .	3887
Deltec Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3867	I.B. Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	3888
Deltec Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3868	I.B. Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	3888
Deltec Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3868	I.S. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3882
Deltec Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3868	ICG Mezzanine Luxco N° 3, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3854
Deltec Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3868	Joca S.A., Luxembourg . . . . .	3888
Deltec Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3868	R.T.C. Group Soparfi S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	3870
Dexia Clickinvest, Sicav, Luxembourg . . . . .	3874	Télé2 International Card Company S.A., Bertrange . . . . .	3875
Dexia Convertix, Sicav, Luxembourg . . . . .	3874	Viona S.A., Luxembourg . . . . .	3849
Dexia Emerging Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	3869	(La) Zitouna, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3864
Dexia Immo Lux Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	3875		

**AMANA II, Société Anonyme.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

—  
STATUTES

In the year two thousand and one, on the sixth day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- Mr Mohammed H.A. AL Amoudi, Investor, residing at P.O. Box 12954, Jeddah 21483, Saudi Arabia;

2.- Mr Karim Karaman, Financial Director, residing in 16 Upper Addison Gardens, London W14 8AP, United Kingdom;

both here represented by Mr Gabriel Jean, jurist, residing in Luxembourg,

by virtue of two (2) proxies given to him London (United Kingdom), on April 13, 2001.

The prementioned proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.Such appearing person, acting in her hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company (*société anonyme*) which the prenamed parties intend to organize among themselves.**Name - Registered office - Duration - Object - Capital****Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of AMANA II.**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty thousand United States dollars of America (30,000.- USD) divided into three hundred (300) shares with a par value of hundred United States dollars of America (100.- USD), each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at ten Million United States dollars of America (10,000,000.- USD) to be divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of hundred United States dollars of America (100.- USD) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of these articles of association in the Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital, within the

limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

#### **Board of Directors and Statutory Auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### **General Meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on June 30, of each year at 05.00 p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2001.

The first annual general meeting shall be held in 2002.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

#### *Subscription and payment*

The three hundred (300) shares have been subscribed to as follows:

1.- Mr Mohammed H.A. AL Amoudi, prenamed, two hundred ninety-nine share .....	299
2.- Mr Karim Karaman, prenamed, one share .....	1
Total: three hundred shares .....	300

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty thousand United States dollars of America (30,000.- USD) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at eighty thousand Luxembourg francs.

#### *Valuation*

For the purposes of registration, the subscribed corporate capital in the amount of thirty thousand United States dollars (30,000.- USD) is valued at one Million four hundred forty-six thousand and fifteen Luxembourg Francs (1,446,015.- LUF).

#### *Extraordinary General Meeting*

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2006:

- 1.- Mr Mohammed H.A. AL Amoudi, Investor, residing at P.O. Box 12954, Jeddah 21483, Saudi Arabia;
- 2.- Mr Karim Karaman, Financial Director, residing in 16 Upper Addison Gardens, London W14 8AP, United Kingdom;
- 3.- Mr François L. Meynot, Attorney at Law, residing in F-75116 Paris, 29, avenue d'Eylau.

#### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2006:

LUXOR AUDIT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

#### *Third resolution*

The company's registered office is located at L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

#### *Fourth resolution*

Pursuant to the powers conferred to the general meeting of shareholders by article eleven (11) of the Art.s of Incorporation, the general meeting appoints as first managing directors (administrateurs-délégués) of the company, Mr Mo-

ammed H.A. AL Amoudi, and Mr Karim Karaman, prenamed, who are both allowed to engage the company by their individual signature, in relation to the daily management of the company, including all bank transactions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Mohammed H.A. AL Amoudi, Investisseur, demeurant à P.O. Box 12954, Jeddah 21483, Royaume d'Arabie Saoudite ;

2.- Monsieur Karim Karaman, Directeur Financier, demeurant à 16 Upper Addison Gardens, Londres W14 8AP, Royaume Uni;

les deux sont ici représentés par:

Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées à Londres (Royaume-Uni), le 13 avril 2001.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées vont constituer entre elles.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de AMANA II.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (30.000,- USD) divisé en trois cents (300) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (100,- USD), chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (10.000.000,- USD) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (100,- USD) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée Générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le trente juin de chaque année à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2001.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2002.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les trois cents (300) actions ont été souscrites comme suit par :

1.- Monsieur Mohammed H.A. Al Amoudi, prénommé, deux cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	299
2.- Monsieur Karim Karaman, prénommé, une action . . . . .	1
Total: trois cents actions . . . . .	300

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (30.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social souscrit à hauteur de trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (30.000,- USD) est évalué à un million quatre cent quarante six mille et quinze Francs luxembourgeois (1.446.015,- LUF).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2006

1.- Monsieur Mohammed H.A. Al Amoudi, Investisseur, demeurant à P.O. Box 12954, Jeddah 21483, Royaume d'Arabie Saoudite ;

2.- Monsieur Karim Karaman, Directeur Financier, demeurant à 16 Upper Addison Gardens, Londres W14 8AP, Royaume-Uni;

3.- Monsieur François L. Meynot, avocat, demeurant à F-75116 Paris, 29, avenue d'Eylau.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2006:

LUXOR AUDIT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

*Quatrième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premiers administrateurs-délégués de la société, Monsieur Mohammed H.A. AL Amoudi, et Monsieur Karim Karaman, prénommés, lesquels pourront engager la société sous leur signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Jean, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2001, vol. 861, fol. 14, case 4. – Reçu 14.460 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 août 2001.

J.-J. Wagner.

(50161/239/384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2001.

**BNP RE - SOCIETE DE REASSURANCE DE LA BANQUE NATIONALE DE PARIS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 25.331.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Signature.

(51323/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

**BNP RE - SOCIETE DE REASSURANCE DE LA BANQUE NATIONALE DE PARIS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 25.331.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 12 avril 2001 a:

- approuvé le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 novembre 2000;
- approuvé le projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire;
- approuvé l'ordre du jour proposé pour l'Assemblée Générale Ordinaire pour le 5 juin 2001;
- pris connaissance du rapport relatif à la qualité des adossements des actifs de la société aux passifs relevant des engagements des contrats en question et en approuve les termes.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue en date du 5 juin 2001 a:

- approuvé le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000,
- pris acte de l'opinion du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice 2000 et de l'absence de toute réserve,
- approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000,
- décidé de n'effectuer aucune distribution de dividendes, constatant que la société n'a dégagé aucun bénéfice au titre de cet exercice en raison de la dotation obligatoire à la Provision pour Fluctuation de Sinistralité,
- pris acte de la démission de Messieurs Jean-Louis Hautcoeur et Paul-François Gauvin de leurs fonctions d'Administrateur de BNP Ré,
- décidé de nommer Monsieur Pierre Schneider, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, à L-2213 Luxembourg, 6, rue de Nassau, Administrateur-Délégué de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, qui exercera ses fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001,
- donné quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice 2000,
- renouvelé le mandat de Réviseur d'Entreprises de la société ARTHUR ANDERSEN & CO,
- décidé d'allouer une somme globale de FRF 195.000,- nets au Conseil d'Administration à titre de frais de représentation pour l'exercice 2001,
- donné tout pouvoir au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et d'enregistrement.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51324/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

**VIONA S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

—  
STATUTES

In the year two thousand one, on the ninth of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by Mr Tim van Dijk, company director, residing in Luxembourg and Miss Valérie Ingelbrecht, private employee, residing in B-Habay la-Vieille, acting jointly in their respective qualities of director and proxyholder B.

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by Mr Tim van Dijk, prenamed, and Miss Valérie Ingelbrecht, prenamed, acting jointly in their respective qualities of director and proxyholder B.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association société anonyme which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of VIONA S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transaction in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

**Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Art. 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividend in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

#### **Title V.- General Meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of March at 10.00 a.m. and the first time in the year 2002. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2001.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares . . .	155
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares . . . . .	155
Total: three hundred and ten shares . . . . .	310

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

For the purpose of the registration, the capital is valued at one million two hundred and fifty thousand five hundred and thirty-seven Luxembourg Francs (1,250,537.- LUF).

The aggregate amount of the costs, expenditures remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately seventy-five thousand Luxembourg Francs (75,000.- LUF).

*Extraordinary General Meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:
  - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,
  - b) T.C.G. GESTION S.A., prenamed,
  - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:
  - C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

*Meeting of the Board of Directors*

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director to bind the company in all circumstances by its sole signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Monsieur Tim van Dijk, administrateur de société, demeurant à Luxembourg e Mademoiselle Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant à B-Habay-la-Vieille, agissant conjointement en leurs qualités respectives d'administrateur et de fondé de pouvoir B.

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Monsieur Tim van Dijk, prénommé, et Mademoiselle Valérie Ingelbrecht, prénommée, agissant conjointement et en leurs qualités respectives d'administrateur et de fondé d pouvoir B.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VIONA S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au con-

trôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre V. Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mars à 10.00 heures et pour la première fois en 2002.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2001.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept Francs Luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-quinze mille Francs Luxembourgeois (75.000,- LUF).

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des croix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006:
  - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
  - b) T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,
  - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

##### *Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les affaires de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. van Dijk, V. Ingelbrecht, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 130S, fol. 38, case 9. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 juillet 2001.

G. Lecuit.

(50503/220/296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

**ICG MEZZANINE LUXCO N° 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

In the year two thousand and one, on the twenty-third of July.  
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ICG MEZZANINE LUXCO No. 3, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on the 30th June 2000, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.

The meeting is opened at 2.45 p.m. with Ms Ute Bräuer, lawyer, residing in 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg, in the Chair,

who appointed as secretary Ms Catherine Koch, director, residing in 38 -40 rue Sainte Zithe, L-2010 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Sonia Almeida, employee, residing in 38-40 rue Sainte Zithe, L-2010 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Division in and nomination of Class A and Class B managers;
2. Determination of the way in which the Company may be bound by the managers' signature;
3. Subsequent amendment of article 12 of the Articles of Incorporation.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

II. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Company decides to create Class A and Class B managers. The sole shareholder of the Company appoints:  
- SHAPBURG LIMITED, a company incorporated under the laws of the of the British Virgin Islands, with registered office in P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,  
as Class A manager;  
FERGUSON MANAGEMENT B.V., a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, with registered office at St. Janstraat 27c, 1251 KZ Laren, The Netherlands,  
as Class B manager;  
The duration of their mandate is unlimited.

*Second resolution*

The meeting decides that the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two Class A managers or by the joint signature of one Class A and one Class B manager of the Company.

*Third resolution*

As a consequence of such amendment, the second paragraph of article 12 of the Articles of Incorporation now reads as follows:

«**Art. 12.** The company will be bound in all circumstances by the joint signature of two class A managers or by the joint signature of one class A and one class B manager.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.»

*Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at forty thousand francs (40,000.- LUF) There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version-, on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée ICG MEZZA-NINE LUXCO No. 3, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2000, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est ouverte à 14.45 heures sous le présidence de Me Ute Bräuer, maître en droit, demeurant 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg qui nomme Mme Catherine Koch, administrateur de société, demeurant 38 -40 rue Sainte Zithe, L-2010 Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Mme Sonia Almeida, employée, demeurant 38-40, rue Sainte Zithe, L-2010 Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Partage et nomination des gérants en gérants de catégorie A et B,
2. Détermination de la manière dont la Société sera engagée par la signature des gérants;
3. Modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les gérants de la société sont partagés en deux catégories A et B.

L'assemblée décide de nommer:

- SHAPBURG LIMITED, une société constituée sous la loi des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant que gérant de catégorie A;

- FERGUSON MANAGEMENT B. V., une société constituée sous la loi des Pays-Bas, avec siège social au St. Janstraat 27c, 1251 KZ Laren, Pays-Bas en tant que gérant de catégorie B;

La durée de leur mandat reste inchangée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide que la Société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B de la Société.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le 2e paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** La société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est évalué approximativement à quarante mille francs luxembourgeois (LUF 40.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: Bräuer, Koch, Almeida, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 130S, fol. 53, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

P. Bettingen.

(50724/202/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

**ASW, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6832 Betzdorf, 15, rue d'Olingen.

H. R. Luxemburg B 47.934.

Im Jahre zweitausendeins, den sechzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtswohnsitze zu Junglinster.

Ist erschienen:

Herr Jürgen Scheffner, Kaufmann-Auktionator, wohnhaft in L-6832 Setzdorf, 15, rue d'Olingen.

Der Komparent ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ASW, zeit Sitz in L-6832 Betzdorf, 15, rue d'Olingen, R.C. Luxemburg B Nummer 47.934.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den in Mersch residierenden Notar Edmond Schroeder, am 20. Juni 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 405 vom 19. Oktober 1994, deren Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 24. September 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer.

Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,- Frs.), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend Franken (1.000,- Frs.).

Welcher Komparent ersucht den amtierenden Notar folgende gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter stellt fest, dass auf Grund einer privatschriftlichen Abtretung von Gesellschaftsanteilen vom 1. Januar 2001, Frau Brunhilde Moritz, Rentnerin, wohnhaft in L-6832 Betzdorf, 15, rue d'Olingen, ihre zweihundertfünfundsiebenzig (245) Anteile mit einem Nominalwert von je eintausend Franken (1.000,- Frs.) der vorbezeichneten Gesellschaft ASW an den vorgenannten Herrn Jürgen Scheffner abgetreten hat.

Der alleinige Gesellschafter erklärt diese Übertragung als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Franken (500.000,- Frs.) in zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (12.394,68 EUR) umzuwandeln, zum Kurs von 40,3399 LUF=1,- EUR.

*Dritter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital um einhundertfünf Komma zweiunddreissig Euro (105,32 EUR) zu erhöhen, um esl von seinem jetzigen Betrag von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (12.394,68 EUR) auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zu bringen.

Der Betrag von einhundertfünf Komma zweiunddreissig Euro (105,32 EUR) wurde voll einbezahlt, sodass er der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

*Vierter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst die fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je ein tausend Franken (1.000,- Frs.) durch fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) umzutauschen.

*Fünfter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Artikel fünf (5) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben.

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Alle Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter, Herrn Jürgen Scheffner, Kaufmann-Auktionator, wohnhaft in L-6832 Betzdorf, 15, rue d'Olingen, gezeichnet.

Alle Anteile sind voll eingezahlt.»

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird die Kapitalerhöhung auf 4.248,59 LUF abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Scheffner, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juillet 2001, vol. 515, fol. 23, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C.

Junglinster, den 6. August 2001.

J. Seckler.

(50196/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2001.

**ASW, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**  
Gesellschaftssitz: L-6832 Betzdorf, 15, rue d'Olingen.  
H. R. Luxemburg B 47.934.

Koordinierte statuten hinterlegt auf der Gerichtskanzlei beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, den 8. August 2001.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 6. August 2001.

J. Seckler.

(50197/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2001.

**BELLE ROSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

In the year two thousand and one, on the eleventh of July.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

The company SMD INVESTMENTS LIMITED, having its registered office at St. Peter's House, Le Bordage, St. Peter Port, GY1 6AX Guernsey (Channel Islands),

here represented by Miss Melissa Virahsawmy, private employee, residing at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, which signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration,

in its capacity of the sole partner of BELLE ROSE, S.à r.l., a limited liability company, in way of inscription in the Trade and Company Register in Luxembourg, having its registered office in L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, incorporated by deed of the undersigned notary on the 8th of March 2001, not yet published in the Mémorial C.

This appearing company, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing company is the sole actual partner of the said company and that it has taken the following resolutions according to the agenda:

*First resolution*

The share capital is increased by the amount of two hundred and fifty thousand Euros (250,000.- EUR), in order to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR) to two hundred sixty two thousand four hundred Euros (262,400.- EUR) by the issue of two thousand five hundred (2,500) new shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

These new sharequotas are issued with a total premium of three thousand Euros (3,000.- EUR).

The two thousand five hundred (2,500) new sharequotas have been subscribed and fully paid as well as the premium, by the company SMD INVESTMENTS LIMITED, prenamed, by contribution of seven hundred and fifty (750) shares in the capital of the company TEDEL HOLDINGS B.V., with registered office in NL-Rotterdam, representing 100% of the capital of TEDEL HOLDINGS B.V., valued at least at two hundred and fifty-three thousand Euros (253,000.- EUR), as it has been proved to the notary.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, article six of the Articles of incorporation is amended as follows:

«**Art. 6.** The company's capital is set at two hundred sixty-two thousand four hundred Euros (262,400.- EUR) consisting of two thousand six hundred and twenty four (2,624) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, all entirely and fully paid up.

The existing shares have been subscribed by the company SMD INVESTMENTS LIMITED, having its registered office at St. Peter's House, Le Bordage, St. Peter Port, GY1 6AX Guernsey (Channel Islands).»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one hundred thousand Luxembourg Francs.

The amount of the increased capital and the issue premium is stated to be equivalent to 10,205,994.70 LUF.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société SMD INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à St. Peter's House, Le Bordage, St. Peter Port, GY1 6AX Guernsey (Iles Anglo-Normandes),

ici représentée par Mademoiselle Melissa Virahsawmy, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé qui, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée,

agissant dans sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée BELLE ROSE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 8 mars 2001, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle société comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société comparante est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'elle a pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) à deux cent soixante-deux mille quatre cents euros (262.400,- EUR) par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Ces parts sociales nouvelles sont issues avec une prime d'émission totale de trois mille euros (3.000,- EUR).

Les deux mille cinq cents (2.500) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement ainsi que la prime d'émission par la société SMD INVESTMENTS LIMITED, prédésignée, par l'apport de sept cent cinquante (750) actions de la société TEDEL HOLDINGS B.V., ayant son siège social à NL-Rotterdam, représentant 100% du capital social de TEDEL HOLDINGS B.V., évaluées à au moins deux cent cinquante-trois mille euros (253.000,- EUR), ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-deux mille quatre cents Euros (262.400,- EUR) représenté par deux mille six cent vingt-quatre (2.624) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

Les parts sociales existantes ont été souscrites par la société SMD INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à St. Peter's House, Le Bordage, St. Peter Port, GY1 6AX Guernsey (Iles Anglo-Normandes).»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de cent mille francs luxembourgeois.

Le montant de la présente augmentation de capital et de la prime d'émission est déclaré équivaloir la somme de 10.205.994,70 LUF.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Virahsawmy, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juillet 2001, vol. 515, fol. 17, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Hirtt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 août 2001.

J. Seckler.

(50206/231/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2001.

**BELLE ROSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

J. Seckler.

(50207/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2001.

**BROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Pétange.

L'an deux mille un, le treize juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Pierre Brahms; retraité, demeurant à L-2229 Luxembourg, 9, rue du Nord, agissant en nom personnel et au nom et pour compte de

- Madame Isabelle Dickes; commerçante, demeurant à L-2114 Luxembourg, 10, rue Malakoff

- Madame Louisa Wattnes; sans état, demeurant à L-2423 Luxembourg, 42, Pont Rémy.

Agissant comme uniques associés de la société à responsabilité limitée BROS, S.à r.l., avec siège à Pétange, constituée suivant acte notarié du 4 février 1994, publié au Mémorial C N° 198 du 20 mai 1994.

Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 10 mai 1995, publié au Mémorial C page 18807/95.

Lequel comparant a prié le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

- Les associés ont décidé de mettre en liquidation la société à responsabilité limitée BROS, S.à r.l., et nomment en qualité de liquidateur, Monsieur Pierre Brahms, préqualifié.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus et nécessaires pour procéder utilement à la liquidation de la société en se conformant aux prescriptions statutaires et pour autant que de besoins aux prescriptions légales en la matière.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu de Nous, Notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: Brahms, G. d'Huart.

Pétange, le 30 juillet 2001.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2001, vol. 870, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(50216/207/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2001.

**CAFE EUROPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 75.462.

L'an deux mille un, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1.- Monsieur José Arlindo Ferreira, gérant de sociétés, demeurant à L-3755 Rumelange, 47, rue Jean Krings.

2.- Madame Candida Da Fonseca Queiros Ferreira, épouse de Monsieur José Arlindo Ferreira, employée privée, demeurant à L-3755 Rumelange, 47, rue Jean Krings.

3.- Madame Andrade De Oliveira Santo, ouvrière, demeurant à L-4081 Esch-sur-Alzette, 18, rue Dicks.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CAFE EUROPA, S.à r.l., avec siège social à L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce, (R. C. Luxembourg B numéro 75.462), a été constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 avril 2000, publié au Mémorial C, numéro 581 du 16 août 2000.

- Que le capital social est fixé à six cent soixante mille francs luxembourgeois (660.000,- LUF), divisé en six cent soixante (660) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

- Monsieur José Arlindo Ferreira, gérant de sociétés, demeurant à L-3755 Rumelange, 47, rue Jean Krings, cède par les présentes les six cent cinquante-neuf (659) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Madame Andrade De Oliveira Santo, ouvrière, demeurant à L-4081 Esch-sur-Alzette, 18, rue Dicks, qui accepte, au prix de six cent cinquante-neuf mille francs luxembourgeois (659.000,- LUF), laquelle somme le cédant reconnaît avoir reçue de la cessionnaire avant la signature des présentes et hors la présence du notaire, ce dont il consent bonne et valable quittance, titre et décharge.

- Madame Candida Da Fonseca Queiros Ferreira, épouse de Monsieur José Arlindo Ferreira, employée privée, demeurant à L-3755 Rumelange, 47, rue Jean Krings, cède par les présentes une (1) part sociale qu'elle détient dans la prédite société à Madame Andrade De Oliveira Santo, préqualifiée, qui accepte, au prix de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF), laquelle somme la cédante reconnaît avoir reçue de la cessionnaire avant la signature des présentes et hors la présence du notaire, ce dont elle consent bonne et valable quittance, titre et décharge.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article dix (10) des statuts et l'associée unique les considère comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de convertir le capital social de six cent soixante mille francs luxembourgeois (660.000,- LUF) en seize mille trois cent soixante virgule quatre-vingt-dix-sept euros (16.360,97 EUR), au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent trente-neuf virgule zéro trois euros (139,03 EUR), pour le porter de son montant actuel de seize mille trois cent soixante virgule quatre-vingt-dix-sept euros (16.360,97 EUR) à seize mille cinq cents euros (16.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent trente-neuf virgule zéro trois euros (139,03 EUR) a été apporté en numéraire par l'associée de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

L'associée décide de remplacer les six cent soixante (660) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune par six cent soixante (660) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à seize mille cinq cents euros (16.500,- EUR), représenté par six cent soixante (660) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont détenues par Madame Andrade De Oliveira Santo, ouvrière, demeurant à L-4081 Esch-sur-Alzette, 18, rue Dicks.»

*Sixième résolution*

L'associée unique accepte la démission de Madame Milina Gorunovic, comme gérante technique et de Monsieur José Arlindo Ferreira en sa qualité de gérant administratif de la société.

*Septième résolution*

L'associée unique nomme:

- Monsieur José Arlindo Ferreira, gérant de sociétés, demeurant à L-3755 Rumelange, 47, rue Jean Krings, comme nouveau gérant technique, et
- Madame Andrade De Oliveira Santo, ouvrière, demeurant à L-4081 Esch-sur-Alzette, 18, rue Dicks, comme nouvelle gérante administrative de la société.

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de trente-deux mille francs luxembourgeois, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-A. Ferreira, C. Da Fonseca Queiros Ferreira, A. De Oliveira Santo, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2001, vol. 515, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2001.

J. Seckler.

(51328/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

**CAFE EUROPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 75.462.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

*Pour la société*

J. Seckler

(51329/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

**CLEOME INDEX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 72.234.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 27 avril 2001, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Marc André Bechet, Directeur-Adjoint, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;
- Stephane Decorte, Directeur de Produit, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles;
- Bernard Herman, Directeur, DEXIAM, 283, route d'Arlon, L-1115 Luxembourg;
- Jean-Yves Maladague, Administrateur-Délégué, DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM, 180, rue Royale, B-1000 Bruxelles;
- Dominique Manderlier, Directeur des Investissements, DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM, 180, rue Royale, B-1000 Bruxelles;
- Laurence Rapaille, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles.

Pour CLEOME INDEX, Société d'Investissement à Capital Variable  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51354/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**CLUB HOUSE BRASI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 1, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 43.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2001.

Pour la S.à r.l., CLUB HOUSE BRASI

Signature

(51355/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**HELA BETTEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.  
R. C. Luxembourg B 32.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 69, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Signature.

(51428/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**HELA BETTEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.  
R. C. Luxembourg B 32.950.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 juillet 2001 que le capital social de la société de LUF 30.000.000,- est converti avec effet au 31 décembre 2001 en EUR 750.000,00 avec incorporation d'un montant de EUR 6.319,43 pris sur les résultats reportés.

L'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,00), représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale intégralement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62), représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 69, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51427/799/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**COLUX2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 81.302.

## EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 27 juillet 2001 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 27 juillet 2001, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 125,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

<i>Désignation de l'Actionnaire</i>	<i>Nombre d'Actions</i>
COLONY SURESNES PARTNERS LP .....	100
Total .....	100

Luxembourg, le 27 juillet 2001.

D.C. Oppelaar / R.P. Pels  
*Gérant / Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51356/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

**COLUX3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 81.065.

## EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 27 juillet 2001 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 27 juillet 2001, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 125,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

<i>Désignation de l'Actionnaire</i>	<i>Nombre d'Actions</i>
COLONY SURESNES PARTNERS LP .....	100
Total .....	100

Luxembourg, le 27 juillet 2001.

D.C. Oppelaar / R.P. Pels  
*Gérant / Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51357/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

**COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE MANAGEMENT S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 53.354.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 26, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Madame Michèle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2001.

*Signature.*

(51360/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

**COLRAIL (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 80.503.

## EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 23 juillet 2001 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 23 juillet 2001, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 125,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

<i>Désignation de l'Actionnaire</i>	<i>Nombre d'Actions</i>
COLONY COLRAIL PARTNERS LP .....	100
Total .....	100

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

D.C. Oppelaar / B. Zech  
*Gérant / Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51358/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

**FEM TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

## DISSOLUTION

L'an deux mille un, le neuf juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Patrick de Vreese, administrateur d'entreprise, demeurant à Museeumlaan 12, B-9831 Deurle ici représenté par Monsieur Olivier Differdange, employé, demeurant à Arlon, 47, rue du Moulin à l'Huile, en vertu d'une procuration, sous seing privé qui, après avoir été signée ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter:

- que la société anonyme F.E.M. TRADE S.A. ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue E. Bian a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter de résidence à Luxembourg en date du 10 septembre 1996, numéro 882/1996 de son répertoire, publié au Mémorial C numéro 595 en date du 16 novembre 1996.
- que le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,- francs) chacune;
- que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions dont s'agit et qu'il a décidé de dissoudre la société;
- que l'activité de la société a cessé et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il règlera tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société, à L-1235 Luxembourg, 5, rue E. Bian.
- que le livre des actionnaires a été anéanti et que les actions portant les numéros 1-1249 et 1250 ont été détruites, le tout en la présence du notaire.
- que décharge est accordée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte à dix-sept mille Francs (17.000,- Francs).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec le comparant au paiement desdits frais.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Differdange, A. Biel

Enregistré à Capellen, le 10 juillet 2001, vol. 422, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Medinger.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 3 août 2001

A. Biel.

(50651/203/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

**CORELYON, COMPAGNIE DE REASSURANCE DU GROUPE CREDIT LYONNAIS,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue d'ela Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 29.439.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Signature.

(51361/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**CORELYON, COMPAGNIE DE REASSURANCE DU GROUPE CREDIT LYONNAIS,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue d'ela Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 29.439.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 9 mai 2001 a:

- donné quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice 2000;

- renouvelé le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société DELOITTE & TOUCHE S.A.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2001 statuant sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2001;

- approuvé le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000/2001;

- approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000;

- donné tout pouvoir au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et d'enregistrement.

Le Conseil d'Administration tenu le 27 mars 2001 a:

- approuvé le procès-verbal de la réunion tenue le 20 novembre 2000;

- approuvé le rapport de gestion sur l'exercice 2000, tel qu'il sera présenté aux actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire;

- décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour le 9 mai 2001 à 11.00 heures au siège de la société.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51362/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**DD EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 77.743.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 juillet 2001:

- Est acceptée la résignation du Gérant NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. avec effet immédiat. Décharge lui est accordée.

- Est confirmé avec effet immédiat l'appointment de SUNBERRY INDUSTRIES S.A. ayant son siège social Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa, comme Gérant ayant plein pouvoir de signature.

- Est acceptée avec effet immédiat la résignation du Commissaire aux Comptes, FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES de Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour DD EXPRESS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(51366/760/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**LA ZITOUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R. C. Luxembourg B 75.173.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 45, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(51451/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**ADAGIO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 14.647.

## DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the eleventh of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

Ms. Sylvia Dikmans, economic counsel, residing in Luxembourg,  
acting in the name and on behalf of Ms. Johanna Wilhelmina Elizabeth Kramer, no profession, residing at Nieuwe Veer 97, 2959 AM Streefkerk, The Netherlands,  
by virtue of a proxy given on June 18, 2001.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ADAGIO HOLDINGS S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated pursuant to a notarial deed, on December 22, 1976, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 33 of February 9, 1977 and the articles of incorporation of which have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on December 30, 1989 published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 275 of August 10, 1990.

- that the capital of the corporation ADAGIO HOLDINGS S.A. is fixed at sixty-nine thousand nine hundred Dutch Guilders (69,900.- NLG) represented by forty thousand five hundred (40,500) shares without par value, fully paid;

- that Ms. Johanna Kramer has become owner of all the shares and has decided to dissolve the company ADAGIO HOLDINGS S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Ms. Johanna Kramer, being sole owner of the shares and liquidator of ADAGIO HOLDINGS S.A., declares that she has paid all the liabilities of the corporation or she shall guarantee payment of all the liabilities of the corporation, even if unknown at present, and thus that ADAGIO HOLDINGS S.A. is held to be liquidated;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 19, Côte d'Eich, Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on, the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède :**

L'an deux mille un, le onze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Mademoiselle Sylvia Dikmans, conseil économique, demeurant à Luxembourg,  
agissant en sa qualité de mandataire spécial de Mademoiselle Johanna Wilhelmina Elizabeth Kramer, sans profession, demeurant à Nieuwe Veer 97, 2959 AM Streefkerk, Pays-Bas,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 juin 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ADAGIO HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié, en date du 22 décembre 1976, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 33 du 9 février 1977, et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 décembre 1989, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 275 du 10 août 1990;

- que le capital social de la société ADAGIO HOLDINGS S.A. s'élève actuellement à soixante-neuf mille neuf cents Florins Néerlandais (69.900,- NLG) représenté par quarante mille cinq cents (40.500) actions sans valeur nominale, entièrement libérées;

- que Mademoiselle Johanna Kramer, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme ADAGIO HOLDINGS S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Mademoiselle Johanna Kramer, agissant en sa qualité de liquidateur de la société ADAGIO HOLDINGS S.A., en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir apuré tout le passif de la société ou assumer le paiement de tout le passif de la société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la société ADAGIO HOLDINGS S.A. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au 19, Côte d'Eich, Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Dikmans, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 130S, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 juillet 2001.

G. Lecuit.

(50513/220/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

---

**DAGAZ S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 69.108.

—

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 juillet 2001:

- Sont acceptées les démissions de l'Administrateur-Délégué NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. et ses administrateurs TYNDALL MANAGEMENT S.A. et ALPMANN HOLDINGS LIMITED avec effet immédiat.

Décharge leur est accordée.

- Est confirmé avec effet immédiat la nomination de SUNBERRY INDUSTRIES S.A. of Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa, MOHAVE TRADING LIMITED of Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, SAMOA AND BANSHEE INTERNATIONAL LIMITED of Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa comme Administrateurs.

- Est acceptée avec effet immédiat la résignation du Commissaire aux Comptes, FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES de Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour DAGAZ S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(51365/760/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**DEF.INT. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.774.

—

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 72, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

DEF.INT. S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(51369/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**GS RE - SOCIETE DE REASSURANCE DU GROUPE GRAS SAVOYE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 29.131.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Signature.

(51426/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**DELTEC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 61.920.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2001. CITCO (LUXEMBOURG) S.A.  
(51373/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**DELTEC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 61.920.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 3 août 2001*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de DELTEC HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:  
le report à nouveau de la perte: USD 4.169,46;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 3 août 2001.

Signatures

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51374/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**DELTEC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 61.920.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2001. CITCO (LUXEMBOURG) S.A.  
(51371/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**DELTEC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 61.920.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 3 août 2001*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de DELTEC HOLDING S.A. ('la société'), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999.;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:  
le report à nouveau de la perte: USD 3.888,88;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 3 août 2001.

Signatures

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51372/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**DELTEC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 61.920.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2001. CITCO (LUXEMBOURG) S.A.  
(51375/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**DELTEC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 61.920.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 3 août 2001*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de DELTEC HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:  
le report à nouveau de la perte: USD 4.378,56;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 3 août 2001.

Signatures

*Agent domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51376/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**DELTEC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 61.920.

Le bilan au 1<sup>er</sup> août 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2001. CITCO (LUXEMBOURG) S.A.  
(51377/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**DELTEC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 61.920.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 3 août 2001*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de DELTEC HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 1<sup>er</sup> août 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 1<sup>er</sup> août 2001;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:  
le report à nouveau de la perte: USD 60,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 1<sup>er</sup> août 2001.

Luxembourg, le 3 août 2001.

Signatures

*Agent domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51370/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**DEBSWANA INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 82.132.

*Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la société en date du 27 juin 2001*

- La démission de Monsieur Steven Georgala, administrateur, est acceptée avec effet au 26 juin 2001;
- Monsieur Joseph Matome, demeurant Plot 54066, Gaborone, Botswana, est nommé administrateur en remplacement avec effet au même jour.

Luxembourg, le 27 juin 2001.

Pour extrait conforme  
MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.  
Agent Domiciliaire  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51368/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**DEBSWANA INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 82.132.

*Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la société en date du 29 juin 2001*

- La démission de Monsieur Andrew Knight, administrateur, est acceptée avec effet au 28 juin 2001;
- LG Nchindo, demeurant Plot 3083, Gabarone, Botswana, est nommé administrateur en remplacement avec effet au même jour.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour extrait conforme  
MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.  
Agent Domiciliaire  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51367/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**DEXIA EMERGING FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 58.856.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2001.

Pour DEXIA EMERGING FUNDS, SICAV  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme  
Signatures

(51380/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**DYNAMICS RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 40.596.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour la société  
Signature

(51385/689/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**R.T.C. GROUP SOPARFI S.A., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-2121 Luxemburg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundeins, den fünfundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Weinandy, mit Amtssitz in Clervaux, handelnd in Vertretung ihres Kollegen Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg, momentan abwesend, wobei letzterer Verwahrer der gegenwärtigen Urkunde bleiben wird.

Sind erschienen:

1) ROSEVARA LIMITED, eine Gesellschaft mit Sitz in 4 Custume Place, Athlone, Republik Irland, hier vertreten durch Frau Annie Swetenham, «corporate manager», mit Berufsanschrift in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg-Kirchberg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Sark, am 12. Juli 2001,

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, eine Gesellschaft mit Sitz in 4 Custume Place, Athlone (Republik Irland), hier vertreten durch Herrn Marc Prospert, «maître en droit», wohnhaft in Bertrange,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Sark, am 13. Juli 2001.

Welche Vollmachten, nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigten und den unterfertigten Notar, dieser Urkunde beigefügt bleiben werden, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Kompartmentinnen, vertreten wie vorgeannt, beschlossen haben unter sich eine Aktiengesellschaft zu gründen gemäss folgender Satzung:

**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung R.T.C. Group Soparfi S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wird.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft sind, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmässigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den geltenden Bestimmungen als «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann namentlich sich mit allen Mitteln an jeglichen anderen Geschäften oder Unternehmen und Gesellschaften welche einen identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck, oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind, beteiligen.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhunderttausend (100.000,-) Schweizer Franken (CHF), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von eintausend (1.000,-) Schweizer Franken (CHF) je Aktie.

**Art. 4.** Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen Aktien, welche durch Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Art. 49-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Die Generalversammlung, welche berufen wird, über die Aufstockung des Kapitals oder die Ermächtigung das Kapital aufzustocken, abzustimmen, gemäss Art. 32-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, kann das Zeichnungsprivileg der alten Aktionäre einschränken oder ganz aufheben oder den Verwaltungsrat ermächtigen dies zu tun unter Berücksichtigung von Art. 32-3 (5) Abschnitt 2 desselben Gesetzes.

**Art. 5.** Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

**Art. 6.** Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann einen Vorsitzenden bestimmen. Im Fall dessen Abwesenheit kann der Vorsitz der Sitzung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, angenommen und unterschrieben durch alle Verwaltungsratsmitglieder, hat ebenso Gültigkeit wie ein in einer Sitzung des Verwaltungsrates gefasster Beschluss.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen; diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

**Art. 7.** Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtskräftig verpflichtet durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats oder durch die einzelne Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats im Rahmen seiner Befugnisse.

**Art. 8.** Die Gesellschaft verpflichtet sich alle Verwaltungsratsmitglieder zu entschädigen für Verluste, Schäden oder Ausgaben, die sie verirken könnten im Zusammenhang mit irgendeiner Klage oder irgendeinem Prozess, an dem sie beteiligt wären in ihrer früheren oder aktuellen Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied, ausgenommen im Falle wenn sie in solch einer Klage oder Prozess schlussendlich für grobe Fahrlässigkeit oder absichtlich schlechte Verwaltung urteilt werden.

**Art. 9.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, dieselben werden auf sechs Jahre ernannt.

Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 11.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 25. Juni um 14.00 Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 12.** Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen.

Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 13.** Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheissen, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

**Art. 14.** Unter der Berücksichtigung der in Art. 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interimsdividende auszuzahlen.

**Art. 15.** Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Übergangsbestimmungen*

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2001.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2002.

#### *Zeichnung und einzahlung*

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1) ROSEVARA LIMITED, vorgeannt, fünfzig Aktien .....	50
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, vorgeannt, fünfzig Aktien .....	50

Total: einhundert Aktien .....	100
--------------------------------	-----

Diese Aktien wurden alle wie folgt eingezahlt:

a) für 50 Aktien durch ROSEVARA LIMITED, vorgeannt, mittels einer Sacheinlage bestehend aus 50 Aktien mit einem Nennwert von je eintausend (1.000,-) Schweizer Franken (CHF), welche 50 % des Kapitals von einhunderttausend (100.000,-) Schweizer Franken (CHF) der Gesellschaft schweizerischen Rechts RAILWAY TRANSPORT COMMUNICATION R.T.C. AG, mit Sitz in CH-6942 Savosa, Schweiz, entsprechen.

b) für 50 Aktien durch SANLUX INVESTMENTS LIMITED, vorgeannt, mittels einer Sacheinlage bestehend aus 50 Aktien mit einem Nennwert von je eintausend (1.000,-) Schweizer Franken (CHF), welche 50 % des Kapitals von einhunderttausend (100.000,-) Schweizer Franken (CHF) der Gesellschaft schweizerischen Rechts RAILWAY TRANSPORT COMMUNICATION R.T.C. A.G., mit Sitz in CH-6942 Savosa, Schweiz, entsprechen.

Gemäss Art. 26-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wurde die Schätzung der Sacheinlage dem Notar bestätigt durch einen Bericht des unabhängigen réviseur d'entreprises Marco Ries, mit Sitz in Luxemburg, vom 18. Juli 2001, welcher Bericht, nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigten und den unterfertigten Notar, dieser Urkunde beigefügt bleiben werden wird, um mit ihr einregistriert zu werden.

Dieser Bericht enthält folgende Schlussfolgerung:

*«Schlussfolgerung*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen, welche durch Art. 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

*Schätzung*

Zum Zweck der Einregistrierung wird die Sacheinlage geschätzt auf neun Millionen neunhundertachtundsiebzigtausendzweihundertdreiundneunzig (9.978.293,-) Luxemburger Franken.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr einhundertachtzigtausend (180.000,-) Luxemburger Franken.

*Gründungsversammlung*

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:

a) Herr Gérard Muller, Ökonomist, mit Berufsanschrift in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg-Kirchberg,

b) Herr Fernand Heim, Finanzdirektor, mit Berufsanschrift in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg-Kirchberg, und

c) Herrn Marc Schmit, Buchhalter, mit Berufsanschrift in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg-Kirchberg.

3) Es wird zum Kommissar ernannt:

Herr Marco Ries, réviseur d'entreprises, mit Berufsanschrift in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg-Kirchberg.

4) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2121 Luxemburg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigten der Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Swetenham, M. Prospert, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 9CS, fol. 98, case 3. – Reçu 99.883 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2001.

A. Schwachtgen.

(50502/230/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

**EUROTHEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 70.466.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Signature

Un mandataire

(51390/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

**ALLEGRO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 14.648.

## DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the eleventh of July.  
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

Ms. Sylvia Dikmans, economic counsel, residing in Luxembourg,  
acting in the name and on behalf of Mr Wilhelm Kramer, retired, residing at Ijsselzoom 134, 2902 LB Capelle aan den IJssel, The Netherlands,

by virtue of a proxy given on October 11, 2000.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ALLEGRO HOLDINGS S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated pursuant to a notarial deed, on December 22, 1976,

published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 33 of February 9, 1977 and the articles of incorporation of which have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on December 30, 1989 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 27 of August 10, 1990.

- that the capital of the corporation ALLEGRO HOLDINGS S.A. is fixed at sixty-nine thousand nine hundred Dutch Guilders (69,900.- NLG) represented by forty-five thousand (45,000) shares without par value, fully paid;

- that Mr Wilhelm Kramer has become owner of all the shares and has decided to dissolve the company ALLEGRO HOLDINGS S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Mr Wilhelm Kramer, being sole owner of the shares and liquidator of ALLEGRO HOLDINGS S.A., declares that he has paid all the liabilities of the corporation he shall guarantee payment of all the liabilities of the corporation, even if unknown at present, and thus that ALLEGRO HOLDINGS S.A. is held to be liquidated;

- that full discharge is granted to the directors an(the) statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 19, Côte d'Eich, Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states the on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède :**

L'an deux mille un, le onze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Mademoiselle Sylvia Dikmans, conseil économique, demeurant à Luxembourg,  
agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Wilhelm Kramer, retraité, demeurant à Ijsselzoom 134, 2902 LB Capelle aan den IJssel, Pays-Bas,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 octobre 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ALLEGRO HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié, en date du 22 décembre 1976, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 33 du 9 février 1977, et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 275 du 10 août 1990;

- que le capital social de la société ALLEGRO HOLDINGS S.A. s'élève actuellement à soixante-neuf mille neuf cents florins Néerlandais (69.900,- NLG) représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions sans valeur nominale, entièrement libérées;

- que Monsieur Wilhelm Kramer, étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme ALLEGRO HOLDINGS S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Wilhelm Kramer, agissant en sa qualité de liquidateur de la société ALLEGRO HOLDINGS S.A., en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir apuré tout le passif de la société ou assumer le paiement de tout le passif de la société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la société ALLEGRO HOLDINGS S.A. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au 19, Côte d'Eich, Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Dikmans, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 130S, fol. 39, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 juillet 2001.

G. Lecuit.

(50522/220/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

### **DEXIA CLICKINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.730.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2001, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Joseph Bosch, Product Manager, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

- Daniel Kuffer, Sous-Directeur, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

- Jean-Yves Maldague, Administrateur-Délégué, DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM, 180, rue Royale, B-1000 Bruxelles

- Laurence Rapaillerie, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

- Antoine Reszler, DEXIA BANQUE PRIVÉE (SUISSE), 4, avenue Sainte Luce, CH-1003 Lausanne

*Pour DEXIA CLICKINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51378/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

### **DEXIA CONVERTIX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 55.995.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2001, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Xavier Dupont, Président du Conseil d'Administration, avenue de Tourville, 1, F-75007 Paris

- Marc André Bechet, Directeur Adjoint, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

- Eric Bonneville, Directeur Général, DEXIA ASSET MANAGEMENT FRANCE, rue Washington, 40, F-75008 Paris cedex 08

- Jean-Marie Paluel-Marmont, COMPAGNIE LEBON, rue Murillo, 24, F-75008 Paris

- Bernard Herman, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg

- Jean-Yves Maldague, Administrateur-Délégué, DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM, rue Royale, 180, B-1000 Bruxelles

- DEXIA ASSET MANAGEMENT FRANCE, représentée par Jean-Marie Catala, rue Washington, 40, F-75008 Paris, cedex 08

- DEXIA MULTI-GESTION FRANCE, représentée par Naim Abou-Jaoude, rue Washington, 40, F-75008 Paris, cedex 08

- MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANCAIS, représentée par Christian de Tarragon, rue Hamelin, 9, F-75783 Paris cedex 16

- LES VERRERIES POCHET ET DU COURVAL, représentée par Pascal Digeaux, Quai de Valmy, 121, F-75464 Paris cedex 10

- CAISSE D'ÉPARGNE DE PICARDIE, représentée par Olivier Klein, boulevard Jules Vernes, 2, F-80007 Amiens cedex 01

*Pour DEXIA CONVERTIX, Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51379/006/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

**DEXIA IMMO LUX CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 35.769.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2001 a décidé de répartir le bénéfice de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000 s'élevant à 867.812,- Euros comme suit:

- Dividende .....	840.000,- EUR
- Report à nouveau .....	27.812,- EUR

Pour DEXIA IMMO LUX CONSEIL S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51381/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

**Tele2 INTERNATIONAL CARD COMPANY S.A., Société Anonyme,  
(anc. Ccube LUXEMBOURG S.A.).**

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 75.286.

In the year two thousand one, on the thirty-first day of July in Bertrange.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Ccube LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy, registered at the registre du commerce et des sociétés de Luxembourg under Section B and number 75.286, incorporated by deed of the undersigned notary on March 23, 2000, published in the Recueil du Mémorial C, Number 550 of August 2, 2000 (the «Company»).

The meeting is declared open at 4.00 p.m. and is presided by Mr Magnus Mandersson, administrateur de sociétés, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Jean-Claude Bintz, administrateur de sociétés, residing in Schouweiler.

The meeting elects as scrutineer Mr Francesco d'Angelo, employee, residing in Bertrange.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

1. To change the name of the Company from Ccube LUXEMBOURG S.A. to Tele2 INTERNATIONAL CARD COMPANY S.A.

2. Miscellaneous.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting, such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the one thousand (1,000) shares representing the entire issued share capital of the Company one thousand (1,000) shares are represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may properly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

The meeting then after having duly acknowledged the statements made by the Chairman by unanimous vote adopted the following resolution.

*Resolution*

The general meeting resolves to change the name of the company from Ccube LUXEMBOURG S.A. to Tele2 INTERNATIONAL CARD COMPANY S.A. with immediate effect and further resolves that Article 1, paragraph 2 of the articles of association shall forthwith be worded as follows:

«The Company will exist under the name of Tele2 INTERNATIONAL CARD COMPANY S.A.»

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 4.30 p.m.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of this deed are estimated at LUF 40,000.-.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

In faith of which, We, the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le trente et un juillet à Bertrange.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Ccube LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 75.286, constituée le 23 mars 2000 par le notaire soussigné, publié au Recueil du Mémorial C, n° 550 du 2 août 2000 (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à 16.00 heures et est présidée par Monsieur Magnus Mandersson, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Claude Bintz, administrateur de sociétés, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Francesco d'Angelo, employé privé, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société de Ccube LUXEMBOURG S.A. en Tele2 INTERNATIONAL CARD COMPANY S.A.
2. Divers.

II. Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présent et les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que sur les mille (1.000) actions représentant l'entièreté du capital social émis mille (1.000) actions sont représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

Après avoir pris connaissance des déclarations faites par le président, l'assemblée a ensuite adopté par vote unanime la résolution suivante.

*Résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de Ccube LUXEMBOURG S.A. en Tele2 INTERNATIONAL CARD COMPANY S.A. avec effet immédiat et décide en conséquence que l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«La société adopte la dénomination Tele2 INTERNATIONAL CARD COMPANY S.A.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 16.30 heures.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte sont évalués à LUF 40.000,-.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentant, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

En foi de quoi, Nous, notaire instrumentaire, ayant signé le présent acte à la date donnée en tête des présentes.

Signé: M. Mandersson, J.-C. Bintz, F. d'Angelo, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 130S, fol. 77, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kirsch.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 août 2001.

P. Decker.

(51340/206/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

**DEXIA IMMO LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 35.768.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2001, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Joseph Bosch, DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM, 180, rue Royale, B-1000 Bruxelles
- Guy Burton, Directeur Général, SMAP, 24, rue des Croisières, B-4000 Liège
- Comte Henri Claude de Meeûs d'Argenteuil, Directeur Adjoint, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles
- Alain Jamar, Responsable Financier, SMPA, 24, rue des Croisiers, B-4000 Liège
- Jean-Yves Maldague, Administrateur-Délégué, DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM, 180, rue Royale, B-1000 Bruxelles
- Gilbert Van Den Hende, Administrateur-Délégué, DEXIA DIRECT BANK, 283, route d'Arlon, L-1115 Luxembourg
- Jean-Pierre Vanhopplinus, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

*Pour DEXIA IMMO LUX, Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51382/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

**DEXIA LEVERAGED INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 46.181.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2001, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Marc-André Bechet, Directeur-Adjoint, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Mario Guetti, Directeur, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Bernard Herman, Directeur, ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- Daniel Kuffer, Sous-Directeur, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Jean-Yves Maldague, Administrateur-Délégué, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles
- Dominique Manderlier, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

*Pour DEXIA LEVERAGED INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51383/006/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

**FESTIVAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 81.134.

L'an deux mille un, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FESTIVAL PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.134 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 février 2001, en voie de publication au Mémorial C, ayant un capital social de trente et en mille euro (31.000,- EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), demeurant à Rulles (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Melissa Virahsawmy, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour :*

- 1.- Modification du régime actuel de signature.
- 2.- Modification afférente du dernier alinéa de l'article cinq des statuts.
- 3.- Nomination de M. Roberto Costaguta comme administrateur de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, laquelle sera désormais valablement engagée par la signature individuelle d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A ou par la signature conjointe de deux administrateurs avec pouvoir de signature de catégorie B

La société sera également valablement engagée par la signature individuelle d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie C pour la gestion des participations, principalement la représentation de la société aux assemblées générales, mais à l'exclusion de l'achat et de la vente des participations.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A ou par la signature conjointe de deux administrateurs avec pouvoir de signature de catégorie B.

La société sera également valablement engagée par la signature individuelle d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie C pour la gestion des participations, principalement la représentation de la société aux assemblées générales, mais à l'exclusion de l'achat et de la vente des participations.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme administrateur de la société, avec pouvoir de signature de catégorie C:

Monsieur Roberto Costaguta, commercialiste, demeurant à Gênes (Italie).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Moinet, A. Thill, M. Virahswamy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 juillet 2001, vol. 515, fol. 25, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 8 août 2001.

J. Seckler.

(50652/231/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

**FESTIVAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 81.134.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2001.

*Pour la société*

J. Seckler

(50653/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

**E.M.S., S.à r.l., EUROPEAN MEDICAL SERVICES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 46.695.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2001 que M. Frank-Michael Phieler, administrateur de sociétés, demeurant à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling a été nommé nouveau gérant en remplacement de M. Valério Berti, démissionnaire.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signature

*Pour le Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 70, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51389/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**F 2 INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 78.382.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juillet 2001:

- M. Matthijs Bogers, domicilié 29D, rue d'Amberloup à Lavacherie en Belgique, démissionne de son poste d'administrateur.

- Mlle Anne Compère, domiciliée 2, rue François Baclesse, L-1208 Luxembourg est élue au poste d'administrateur. Elle terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2005.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

*Agent Domiciliaire*

D.-C. Oppelaar / A. Compère

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51391/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**FERRERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 60.814.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(51393/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**FIN 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.735.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

FIN 2000 S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

(51396/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**FCP MULTI MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 71.756.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2001 a décidé de répartir le bénéfice de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000 s'élevant à 53.677,- Euros comme suit:

- Réserve légale (5%)	2.684,- EUR
- Dividende	50.000,- EUR
- Report à nouveau .....	993,- EUR

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2001, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Marc-André Bechet, Directeur-Adjoint, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

- Stephane Decorte, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

- Mario Guetti, Directeur, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

- Bernard Herman, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- Daniel Kuffer, Sous-Directeur, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

- Jean-Yves Maldague, Administrateur-Délégué, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

- Dominique Manderlier, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

- Laurence Rapailerie, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

*Pour FCP MULTI MANAGEMENT S.A., Société Anonyme*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51392/006/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

**FFTW FUNDS SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 55.079.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

(51394/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

**FFTW FUNDS SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 55.079.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2001*

En date du 15 mai 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000;

- d'élire Madame Sandra Curtis comme administrateur de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002;

- de renouveler les mandats de M. Onder John Olcay, Mme Kate Williams, M. Patrick Zurstrassen, M. Stephen Casper et M. John Smith en qualité d'Administrateur de la SICAV pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002;

- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour extrait conforme

*Le Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51395/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

**FONDS DE PENSION - DEPUTES AU PARLEMENT EUROPEEN, SICAV,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 46.910.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

(51398/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**FONDS DE PENSION - DEPUTES AU PARLEMENT EUROPEEN, SICAV,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 46.910.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juillet 2001*

En date du 3 juillet 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000.
- De ratifier la cooptation, intervenue lors de la réunion du conseil d'administration du 29 novembre 2000, de M. Alejandro Cercas Alonso en remplacement de M. Christian Rovsing, démissionnaire et de l'élire administrateur de la SICAV pour un mandat d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002.
- De réélire en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002: M. Richard Balfe, M. Manuel Carlos Porto, M. Richard Thomas, M. Mark Killilea, Madame Astrid Lulling, M. Anthony Simpson, M. Luis Marinho, M. James Provan.
- De renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51399/005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**FINANCIERE K2 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 59.705.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le vendredi 27 avril 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Pierre Bouchoms en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Madame Renate Josten, Administrateur démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 21 juillet 2000. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Pierre Bouchoms en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandí, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 10 août 2001.

FINANCIERE K2 HOLDING S.A.

P. Bouchoms / S. Vandt

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 73, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51397/010/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**FONTENAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 59.832.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Signature

Un mandataire

(51400/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**GARUDAMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1131 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 60.019.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 28 juin 2000 que:

1) Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sont approuvés par l'assemblée générale.

2) Les comptes annuels au 31 décembre 1999 sont approuvés et le résultat a été affecté.

3) L'assemblée décide de donner décharge tant au commissaire aux comptes qu'aux administrateurs, pour l'exercice social 1999 jusqu'à la date de cette assemblée générale annuelle, et décharge est donnée aux membres du bureau.

4) L'assemblée nomme Monsieur Mahmoud Nesr au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Nedal Nasser administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51403/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**I.S. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 53.587.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire ajournée réunie à Luxembourg, le 8 août 2001 que:

- Le mandat des administrateurs actuels, M. Roeland P. Pels, M. Dirk C. Oppelaar et Mlle Anne Compère est renouvelé pour une période de six ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2007.

- La démission de VGD LUXEMBOURG, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes est acceptée.

- La société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., établie au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est élue nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Luxembourg, le 8 août 2001.

Pour extrait conforme

R.P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51440/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**GRANIMAR HOLDING A.G., Société Anonyme Holding,  
(anc. GRANIMAR A.G.).**  
Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 53.139.

L'an deux mille un, le trente juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GRANIMAR A.G., ayant son siège social à Luxembourg

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53.139, constituée suivant acte notarié en date du 16 juillet 1963, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 74 du 2 septembre 1963 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 avril 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 420 du 23 septembre 1992.

L'Assemblée est ouverte à huit heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Carole Caspari, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Laurence Mostade, employée privée, demeurant à Eselborn.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stanko, employé privé, demeurant à Trèves.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour :*

1. Modification de la dénomination sociale de GRANIMAR A.G. en GRANIMAR HOLDING A.G. et modification subséquente de l'article 1 des statuts;

2. Conversion de la devise du capital en Euro de sorte que le capital social s'élève désormais à Euro 76.693,78 (soixante seize mille six cent quatre-vingt treize euros et soixante dix huit cents);

3. Augmentation du capital social à concurrence de Euro 1.306,22 (mille trois cent six euros et vingt deux cents) pour le porter de son montant actuel de Euro 76.693,78 (soixante seize mille six cent quatre-vingt treize euros et soixante dix huit cents) à Euro 78.000 (soixante dix huit mille euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence, sans création d'actions nouvelles. Le capital est désormais fixé à Euro 78.000 (soixante dix huit mille euros) représenté par 300 (trois cents) actions sans désignation de valeur nominale;

4. Introduction d'un capital autorisé à concurrence de Euro 156.000 (cent cinquante six mille euros) pour porter le capital social actuel de Euro 78.000 (soixante dix huit mille euros) à Euro 234.000 (deux cent trente quatre mille euros) et modification subséquente de l'article 5 des Statuts;

5. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé;

6. Suppression du paragraphe 3 de l'article 12 relatif à l'approbation du commissaire pour le versement d'acomptes sur dividendes;

7. Allongement de la durée des mandats des administrateurs et du commissaire de 2 ans à 6 ans;

8. Suppression de l'article 17 des statuts de la société relatif au dépôt préalable des actions avant la tenue de l'assemblée générale;

9. Refonte complète des statuts et renumérotation subséquente des articles;

10. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de GRANIMAR A.G. en GRANIMAR HOLDING A.G.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de DEM en EUR.

Le capital social est ainsi converti de cent cinquante mille Deutsche Mark (150.000,- DEM) en soixante-seize mille six cent quatre-vingt-treize euros soixante-dix-huit cents (76.693,78 EUR) représenté par trois cents (300) actions sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille trois cent six euros vingt-deux cents (1.306,22 EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-seize mille six cent quatre-vingt treize euros soixante-dix-huit cents (76.693,78 EUR) à soixante-dix-huit mille euros (78.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, par

incorporation au capital du montant de mille trois cent six euros vingt-deux cents (1.306,22 EUR) prélevé sur les résultats reportés.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'un tel poste «résultats reportés» par le bilan de la société au 31 décembre 2000, qui restera annexé aux présentes.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de fixer un capital autorisé de deux cent trente-quatre mille euros (234.000,- EUR).

L'assemblée autorise le conseil d'administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription lors de l'émission des obligations convertibles et lors de l'émission d'actions nouvelles lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de supprimer dans le troisième paragraphe de l'article 12 des statuts les mots «avec l'approbation du commissaire et».

*Sixième résolution:*

L'assemblée décide d'allonger la durée des mandats des administrateurs et du commissaire de deux ans à six ans.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article 17 des statuts relatif au dépôt préalable des actions avant la tenue de l'assemblée générale.

*Huitième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts.

**Titre 1<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social , Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GRANIMAR HOLDING A.G.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères par achat, la souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mille neuf cent -vingt-neuf sur les sociétés holding

**Art. 3.** Le capital social est fixé à Euro 78.000 (soixante dix huit mille euros) représenté par 300 (trois cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social souscrit jusqu'à Euro 234.000 (deux cent trente quatre mille euros), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors de l'émission d'obligations convertibles et lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital

souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

**Art. 4.** Toute action est indivisible à l'égard de la société, laquelle ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Les héritiers et ayants-droits d'actionnaires ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour le sauvetage de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et bilans sociaux, ainsi qu'aux résolutions des assemblées générales.

### **Titre II: Administration, Surveillance**

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III: Assemblée Générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 11.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai, à quinze heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV: Exercice social, Dissolution**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V: Disposition générale**

**Art. 16.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holdings ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, approximativement à la somme de 65.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Caspari, L. Mostade, P. Stanko et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 130S, fol. 67, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial

Luxembourg, le 6 août 2001

F. Baden.

(50699/200/196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

### **GRANIMAR HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.139.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(50700/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

### **FOUR SEASONS CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

L'an deux mille un, le cinq juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, établie à Luxembourg sous la dénomination de FOUR SEASONS CAPITAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 7, avenue Pescatore, constituée par acte du notaire Gérard Lecuit alors de résidence à Mersch, en date du 27 juillet 1994, publié au Mémorial C no 495, recueil spécial des sociétés et associations du 1 décembre 1994, page 23749.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Maître Arsène Kronshagen, de résidence à Luxembourg, Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Tina Cardoso, secrétaire, demeurant à Esch-sur-Alzette, L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Nico Birchen, directeur de banque, demeurant à Olm, Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000) couronnes suédoises chacune, constituant l'intégralité du capital social de deux millions (2.000.000) de couronnes suédoises, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

La dite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution anticipée de la société avec nomination d'un liquidateur.
2. Fixation des pouvoirs du liquidateur.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abor-dé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur de la société Maître Arsène Kronshagen, prénommé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autre empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le liquidateur forme un collège qui délibère suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes.

Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui a conférés.

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à vingt mille (20.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Birchen, T. Cardoso, A. Kronshagen, A. Biel

Enregistré à Capellen, le 10 juillet 2001, vol. 422, fol. 23, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Medinger.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 3 août 2001

A. Biel

(50686/203/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

---

**HÜRLIMPECK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 67.773.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(51431/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**HÜRLIMPECK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 67.773.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(51430/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**HÜRLIMPECK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 67.773.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Il résulte d'une résolution prise par la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 juillet 2001 que le siège social de la société a été transféré de L-2520 Luxembourg à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

- Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 août 2001 que:

Ont été réélus aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Geo Camponovo, entrepreneur, demeurant à Chiasso (Suisse),

- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg,

- Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

A été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(51429/793/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**JOCA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 30, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 77.928.

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 1<sup>er</sup> août 2001 adressée à la société que Monsieur Jean-Marie Thill, demeurant au 51, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2001.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 62, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51443/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**I.B. CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 23.566.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 24 janvier 1986.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2000, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I.B. CONSULTING S.A.

Signature

(51433/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---

**I.B. CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 23.566.

Madame Yvonne Seiler, sans état, demeurant à L-2153 Luxembourg, 18, rue Antoine Meyer a été nommée administrateur avec effet au 2 mai 2001 en remplacement de Madame Christine-Louis Haberer, démissionnaire.

I.B. CONSULTING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51432/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

---